



MaVie-MaVae

Accompagnement VAE

Conseil rédactionnel

Préparation oral jury

55, Avenue de Cannes

06160 ANTIBES JUAN-LES-PINS

06 81 43 78 88 | dominique.ribeiro@mavie-mavae.fr

<https://mavie-mavae.fr>

Charte de l'Accompagnement VAE

MAVIE-MAVAE® est engagé dans une démarche qualitative et déontologique de par la signature de la Charte de l'accompagnement VAE ci-dessous :

MAVIE-MAVAE® vous propose un dispositif d'accompagnement VAE dans la réalisation de votre démarche de Validation des Acquis de votre Expérience.

La présente charte vous garantit d'une qualité de prestations similaires sur l'ensemble du territoire Français.

La présente charte reprend, en les renforçant, les six étapes définies dans le cadre de la charte interministérielle des ministères certificateurs.

Les engagements de MAVIE-MAVAE® :

- Fournir une information claire et indépendante sur le choix de la certification, les procédures et les étapes et le suivi post jury d'une démarche VAE.
- Proposer des conditions d'accueil adaptées.
- Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins.
- Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience.
- Mettre à votre disposition des outils méthodologiques garants d'une qualité de prestation.
- Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat.

Fournir une information claire sur les procédures et les étapes d'une démarche VAE

MAVIE-MAVAE® est à votre disposition pour vous fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche VAE.

Apporter les informations utiles à l'appréhension par le candidat des modalités de réalisation d'une démarche VAE.

Communiquer les coordonnées et faciliter la mise en relation avec les organismes publics et privés en lien avec votre démarche.

Fournir les informations précises sur les modalités de financement et prises en charge de votre démarche VAE.

Proposer des conditions d'accueil adaptées

Recevoir votre demande en toute confidentialité et neutralité.

Faciliter vos démarches par l'établissement d'une convention VAE

Attribuer un interlocuteur qui sera votre référent unique tout au long de la prestation.

Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins

Répondre à votre demande d'accompagnement dans les trente jours.

Etablir une proposition individualisée adaptée à votre objectif.

Etablir avec le candidat un programme et un calendrier.

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES



MaVie-MaVae

Accompagnement VAE

Conseil rédactionnel

Préparation oral jury

55, Avenue de Cannes

06160 ANTIBES JUAN-LES-PINS

06 81 43 78 88 | dominique.ribeiro@mavie-mavae.fr

<https://mavie-mavae.fr>

- Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience
 - Mettre à votre disposition le référentiel de la certification visée.
 - Donner les moyens d'accès documentaires ou multimédia (entre autres pour le RNCP)
- Mettre à votre disposition des outils méthodologiques garants d'une qualité de prestation.
 - Mettre à disposition des outils et supports d'analyse d'expérience adaptés à votre certification.
 - Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail.
 - Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées :

Sept étapes :

1 - Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.

2 - Un retour sur votre parcours : Il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.

3 - Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : Les questions de l'AAP vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.

4 - Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'AAP vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation.

5 - Une préparation de votre entretien avec le jury : L'AAP vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.

Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'AAP vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

6 - En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis.

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions. L'Architecte Accompagnateur de Parcours a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développées par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle et méthodologique du dossier de Validation ou livret 2.

7 - Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat

Chaque accompagnement VAE doit faire l'objet d'une fiche d'évaluation à chaud.

(Document mis à jour le 25/11/2025)

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES